

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le dix-huit novembre deux mille vingt et un, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Éric HERBET, Monsieur Francis DURAN, Madame Valérie LOPEZ, Monsieur Régis LECLERC, Madame Valérie FAKIR, Monsieur André ROLLINI, Madame Fanny LEBRET, Monsieur Pascal CASSIAU, Madame Florence BLANCHET, Monsieur Rémi FOLLET, Madame Véronique CALLEWAERT, Monsieur Jean-Paul MINCKWITZ, Madame Emilie METAIS, Madame Véronique GOMES, Madame Gladys LEROY-TESTU, Monsieur Baptiste SIBBILLE, Monsieur Charles DOUILLET.

**Etaient absents ou excusés :**

Madame Frédérique HOLLVILLE (procuration donnée à Madame Valérie LOPEZ), Madame Sandrine DESOUBRY (procuration donnée à Monsieur Francis DURAN), Monsieur François BOUREL, Monsieur Jean-Luc BURGAN, Monsieur Charles ROUAS, Monsieur Nicolas PETIT.

**APPEL NOMINAL ET CONSTAT DU QUORUM**

**Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire**

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 03.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire**

Monsieur Jean-Paul MINCKWITZ est nommé secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 OCTOBRE 2021**

**Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire**

**Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.**

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

**Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire**

Les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été consentie par délibération du 22 octobre 2020 sont portées à la connaissance du Conseil Municipal. Il en est de même pour les commandes réalisées entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 17 novembre 2021.

**Le Conseil municipal prend acte.**

**1. RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN**

**Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire**

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.**

## 2. COMMUNAUTE DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN (CCICV) - RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2020 portant sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

## 3. RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT DES BIENS COMMUNAUX DE LA MUETTE

Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2020 du Syndicat des Biens Communaux de la Muette.

## 4. RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS ET REMUNERATION

Rapporteur : Madame Valérie LOPEZ, Adjointe au Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de charger Monsieur le Maire de recruter des agents recenseurs en fonction du nombre de districts validés par l'INSEE,
- de fixer la rémunération des agents recenseurs, qui ne sont ni stagiaire, ni titulaire, ni contractuel au sein d'une collectivité comme suit :

Rémunération agents recenseurs (en euros brut)	
Forfait formation et préparation de la tournée de reconnaissance	130,00 €
Rémunération par feuille de Logement retournée	2,02 €
Rémunération par bulletin individuel retourné	1,33 €
Prime pour 30% des logements validés à J+7	20,00 €
Prime pour 60% des logements validés à J+14	30,00 €
Prime pour 100% des logements visités à J+14	50,00 €
Prime pour 85% des logements validés à J+21	20,00 €

- D'indemniser les agents stagiaires, titulaires ou contractuels de collectivités sur la base des heures supplémentaires ou des heures complémentaires réalisées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la bonne organisation du recensement.

## 5. REVISION DES TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Rapporteur : Madame Valérie LOPEZ, Adjointe au Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer un coût des encarts publicitaires comme suit à compter des parutions publiées postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Dimensions de l'encart publicitaire	Nouveaux tarifs
1/8 de page quadrichromie	53,00 €
1/4 de page quadrichromie	88,00 €
1/4 de page quadrichromie en 4 <sup>ème</sup> de couverture	101,20 €
1/2 page quadrichromie	160,00 €
1/2 page quadrichromie en 4 <sup>ème</sup> de couverture	184,00 €
1 page quadrichromie	260,00 €
1 page quadrichromie en 4 <sup>ème</sup> de couverture	299,00 €

**6. CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE POUR LES EXERCICES 2015 A 2019 ET SA REPONSE**

**Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire**

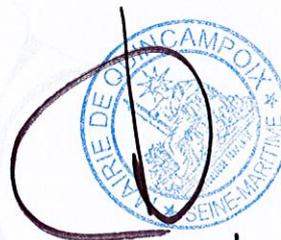
Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives sur la gestion de la Commune pour les exercices de 2015 à 2019 ainsi que de la tenue du débat qui s'en est suivi.

**CLOTURE DE LA SEANCE**

**Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 53.

Le Maire,  
Éric HERBET



Affiché ou publié le - **2 DEC. 2021**